

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Référence
041-2026

Validation du devis pour la réfection de la toiture de la Maison des Services et des Associations

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 juin à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 mai 2026.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

**Présents** : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Amaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

**A été nommé secrétaire** : Madame Christiane REDON

### 041-2026 – Validation du devis pour la réfection de la toiture de la Maison des Services et des Associations

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un devis, concernant la réfection de la toiture fuyarde de la Maison des Services et des Associations, de la SAS CONSTRUCTION DE L'ELLEZ pour un montant de 42.433,82 € TTC.

- Le conseil municipal, après échange et discussion, décide, à l'unanimité des membres présents, de
- Valider le devis de la SAS CONSTRUCTION DE L'ELLEZ d'un montant de 46.433,82 € TTC pour la réfection de la toiture de la Maison des Services et des Associations ;
  - Mandater Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Christiane REDON

Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU

